

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Naomie Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/f9997bc7d9e8b61df30e2471>

Date d'obtention : 2021-10-19 19:28:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Le plus important est de ne jamais regarder les photos et de ne pas interroger l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne nuirai pas aux interventions. Je ne vais jamais essayer de regarder les photos et je ne vais pas interroger l'instigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer qu'il se sentent en sécurité. Ne jamais regarder les photos. Remplir toutes les questions.